

Arrêté n°10-2025 portant désignation de l'attributaire du marché N°2025-06**LE PRESIDENT**

- VU** le Code de la Commande Publique ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5211-1 et suivants ;
VU la délibération N°020-03-2020 du Comité Directeur en sa séance du 22 septembre 2020 statuant sur les délégations permanentes d'attributions au BUREAU et au Président ;

CONSIDERANT l'aménagement et l'agencement actuel du rez de chaussée du siège du Select'om situé 130 rue de Dachstein à Altorf ;

CONSIDERANT que les espaces existants ne sont plus suffisants et ne correspondent plus aux besoins actuels pour les locaux destinés aux services d'exploitation et au service aux usagers ;

CONSIDERANT la nécessité d'agrandir le bâtiment pour allouer de la surface supplémentaire d'une part, et de réaménager l'existant pour redéfinir et redistribuer les espaces d'autre part ;

CONSIDERANT l'offre du cabinet AEK Architecture ;

ARRETE

l'attribution du marché N°2025-06 portant sur la maîtrise d'œuvre pour l'extension et le réaménagement intérieur du rez de chaussée du siège du Select'om dans les conditions suivantes :

Procédure : procédure adaptée

Titulaire : AEK Architecture
9 rue des Héros
67610 La Wantzenau

Délai d'exécution : 14 mois (inclus la période de travaux)

Fait à Molsheim, le 27 mai 2025,

Le Président,

Original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Le Président : - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication le 27 mai 2025 sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com.